

Modifications au répertoire des Codes des médicaments d'exception

La RAMQ vous avise de modifications apportées au répertoire des *Codes des médicaments d'exception* qui entrent en vigueur le **2 octobre 2019**.

Médicaments pour l'hyperphosphatémie lors d'insuffisance rénale grave : ajout d'un nouveau médicament d'exception et modification du libellé du code VA109

Un nouveau médicament d'exception, OXYHYDROXYDE SUCRO-FERRIQUE – *Velphoro^{MC}*, s'ajoute au répertoire des *Codes des médicaments d'exception*. Il peut désormais être autorisé si la condition clinique de la personne assurée correspond à l'indication de paiement pour l'hyperphosphatémie lors d'insuffisance rénale grave, correspondant au code **VA109**. Le libellé du code **VA109** a également été modifié pour le suivant :

Code VA109

- Comme chélateur du phosphate chez les personnes en insuffisance rénale grave, lorsqu'un sel de calcium est contre-indiqué, non toléré ou ne permet pas un contrôle optimal de l'hyperphosphatémie. Il est à noter que la prise concomitante de lanthane hydraté, d'oxyhydroxyde sucro-ferrique et de sévélamer ne fait pas partie de l'indication de paiement.

D'autres médicaments d'exception inscrits au répertoire des *Codes des médicaments d'exception* sont également touchés par la modification du code **VA109**. Il s'agit de :

- LANTHANE HYDRATÉ (CARBONATE DE) – *Fosreno^{MC}*;
- SÉVÉLAMER (CHLORHYDRATE DE) – *Renage^{MC}*;
- SÉVÉLAMER (CARBONATE DE) – *Renvela^{MC}* et version générique.

Courriel, site Web et fils RSS

services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Pharmaciens

Québec 418 643-9025
Ailleurs au Québec 1 888 883-7427

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
(mercredi de 9 h 30 à 16 h 30)

Autres professionnels

Québec 418 643-8210
Montréal 514 873-3480
Ailleurs au Québec 1 800 463-4776

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
(mercredi de 10 h 30 à 16 h 30)